



BARÈME D'HONORAIRES

Honoraires de négociation sur vente ou achat appartements, immeubles, terrains :

De 1 € à 50 000 € net vendeur : 10 % T.T.C

De 50 001 € à 80 000 € net vendeur : 8 % T.T.C

De 80 001 à 120 000 € net vendeur : 7 % T.T.C

De 120 001 à 150 000 € net vendeur : 6 % T.T.C

De 150 001 à 300 000 € net vendeur : 5 % T.T.C

Supérieur à 300 001 € net vendeur : 4 % T.T.C

Minimum de perception : 2 000 € T.T.C

TVA au taux en vigueur au jour de l'acte définitif constatant la cession entre les parties